



Région PACA

Ar 025 744 2443 5

MARIGNANE, le 31 mars 2009

**Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable
Et de l'Aménagement Durable
92055 LA DEFENSE Cédex**

Référence : Convention sur les engagements pris par les entreprises du Commerce et de la Distribution dans le cadre du Grenelle de l'Environnement

Objet : Dossier d'implantation de grandes surfaces

**Monsieur le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable,
et de l'Aménagement Durable,**

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons pris connaissance de la Convention signée le 29 janvier 2008 entre l'Etat, vous-même, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, la secrétaire chargée à l'écologie et la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), Jérôme BEDIER, Président de la F.C.D.

Or nous constatons que dans trois dossiers de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (de février 2009) :

- Simply Market (Auchan) Sénas 13 (régularisation de constructions irrégulières).
- Carrefour Market Pougues les Eaux 58.
- Casino Ensues la Redonne 13.

malgré deux avis défavorables de la Direction Départementale de l'Équipement (Simply Market et Casino) concernant le développement durable, les élus ont voté pour les projets et la personne qualifiée en développement durable contre les projets.

Pour cette raison, nous vous sollicitons afin :

1. de connaître si la convention signée le 29 janvier 2008 n'a aucune valeur morale et ne représente aucun engagement pour la grande distribution de respecter le développement durable pour la réalisation de nouvelles implantations.
2. de connaître l'importance d'une personne qualifiée en développement durable en C.D.A.C.
3. D'intervenir auprès de Monsieur François FILLON, Premier Ministre, afin qu'il prenne un arrêté fixant le contenu des dossiers de la C.D.A.C. pour confirmer la volonté de l'Etat de faire respecter le développement durable.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

**DONNETTE Martine
La Présidente**

Pièces jointes

Convention du 29 janvier 2008

Dossiers Simply Market, Carrefour Market, Casino.